

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 517

présenté par

M. Grelier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, M. Reda, M. Dive,
Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Jean-Claude Bouchet, M. Perrut, M. Door, M. Abad,
M. Cinieri, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Masson, M. Menuel, Mme Ramassamy, Mme Valentin
et M. Viry

ARTICLE 59

I. – À la troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 84,2 »

le montant :

« 90,1 ».

II. – En conséquence, à la sixième ligne de la seconde colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 3,5 »

le montant :

« 0 ».

III. – En conséquence, à l’avant-dernière ligne de la seconde colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 2,4 »

le montant :

« 0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède à une réallocation des montants de chacun des sous-objectifs.

Cette réaffectation des crédits ne ressemble en rien à une situation idéale ni souhaitée. Elle vise simplement à indiquer que l'ONDAM hospitalier est largement sous-évalué, dans un contexte de crise sanitaire persistante et durable face au manque de moyens humains et de soutien politique.